



# PREVENTIONNISTE

## SERVICE COORDINATION DES TERRITOIRES SUD ET EST



### Groupement Prévention



Groupement Sud  
26 rue démarest  
76 100 ROUEN

#### Missions du SDIS

Prévention et évaluation des risques de sécurité civile,  
Préparation des mesures de sauvegarde et organisation  
des moyens de secours,  
Protection des personnes, des biens et de  
l'environnement,  
Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de  
sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

#### Missions du groupement Prévention

Etudes de projets de construction, de modification,  
d'aménagement des établissements recevant du  
public (ERP) et des immeubles de grande  
hauteur (IGH) ;  
Visites des commissions de sécurité ;  
Présidence des jurys d'examen SSIAP ;  
Gestion du fichier départemental des ERP (4874 ERP  
soumis à contrôle) ;  
Gestion et planification des demandes de visites ;  
Secrétariat de la Sous-commission départementale  
ERP-IGH ;  
Information et conseil sur la réglementation  
applicable en matière de sécurité incendie et de  
risque de panique  
Indicateurs dans le cadre du pilotage de la politique de  
prévention.

#### Dimensionnement du groupement Prévention

20 sapeurs-pompiers professionnels et 9 agents de la filière administrative  
A titre indicatif pour l'année 2020 : 709 dossiers étudiés, 1485 visites d'ERP.

#### Liaisons hiérarchiques

**N+1** : Chef de service coordination des territoires Sud et  
Est.  
**N+2** : Chefferie du groupement prévention.

#### Liaisons fonctionnelles

**Internes** : Groupements territoriaux et fonctionnels,  
centres d'incendie et de secours.  
**Externes** : Services préfectoraux, autorités  
administratives, pétitionnaires, maîtres d'ouvrage,  
exploitants.

#### Missions principales

Le préventionniste est chargé du suivi des établissements recevant du public sur un secteur géographique.

#### Instruction des dossiers de création, de modification, d'aménagement des ERP et des IGH

Contrôler la recevabilité du dossier à étudier ;  
Etudier et rédiger des études ;  
Etudier les demandes de dérogations ERP/IGH ;  
Proposer un avis technique à la commission de sécurité ;  
Rapporter les dossiers en commission de sécurité.

#### Participations aux visites de la commission de sécurité

Assurer le suivi des établissements de son secteur ;  
Préparer les documents nécessaires au bon déroulement et à l'animation de la visite de la commission de sécurité ;  
Animer les visites dans le cadre des différentes commissions de sécurité ERP/IGH ;  
Rédiger les rapports techniques de visite de la commission, en assurer la relecture, les corrections et les présenter  
en commission plénière ;

Rédiger les courriers, en assurer la relecture et les corrections ;  
Alimenter et actualiser les bases d'informations.

### Information et conseil sur la réglementation applicable en matière de sécurité incendie et de risque de panique

Informers les autorités administratives, le pétitionnaire, les maîtres d'ouvrages, les exploitants sur la réglementation applicable en matière de sécurité incendie et de panique ;

Conseiller les autorités investies du pouvoir de police sur les aspects de la sécurité incendie et de panique ;

Apporter un conseil technique en interne au SDIS à partir des avis de la commission de sécurité et des évolutions réglementaires.

### Représenter le DDSIS lors des jurys d'examen SSIAP – Présidence des Jurys

Participer aux jurys d'examen liés à la prévention (SSIAP, PRV1, ...) ou représenter le Directeur dans les jurys d'examen SSIAP.

### Actualisation et partage des savoirs

Participer aux réunions, aux formations Prévention et au développement de la culture prévention auprès des agents du SDIS et des acteurs de la prévention incendie ;

Suivre et participer aux formations de maintien des acquis Prévention ;

S'approprier le logiciel métier (WEB PREV de la société ANTIBIA) ;

Rendre compte sans délai à la hiérarchie de toutes situations particulières s'inscrivant dans un contexte conjoncturel nécessitant une remontée d'informations ;

Travailler en fonction des dossiers en relation avec les autres groupements.

## Missions secondaires

Sans objet

## Emploi opérationnel (SP)



Les missions opérationnelles sont définies par le chef de corps en fonction des unités de valeur détenues par l'agent et des nécessités de service.

## Filières et plages de grades du poste

### SPP

Sergent à lieutenant hors classe

### ADM

### TECH

#### Formations et diplômes

PRV 1 exigé ;  
PRV 2 souhaité.

#### Connaissances

Expérience opérationnelle ;  
Maîtrise de la réglementation (codes de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, réglementation ERP, IGH, habitation, DECI ...) et technique d'analyse de risques ;  
Doctrines départementales prévention ERP – IGH ;  
Techniques de communication et de conduite de réunions.



#### Savoir-faire

Maîtrise des applications informatiques « métier » et outils informatiques bureautiques ;  
Respect des délais ;  
Savoir travailler en équipe ;  
Techniques rédactionnelles ;  
Capacité d'analyse et d'anticipation ;  
Qualités relationnelles ;  
Mettre en application la réglementation relative à son domaine de compétences ;  
Autonomie et esprit d'initiative.

#### Savoir-être

Organisation et rigueur ;

Discrétion ;  
Agir avec responsabilité ;  
Sens du contact ;  
Aptitude à rendre compte et sens de la hiérarchie.



- Word, Excel, Access, PowerPoint
- Logiciel de gestion de courriers : Elise
- Logiciel financier
- Logiciel métier
- Logiciel technique
- Logiciel graphique



- Effets d'habillement
- Logement de fonction
- Véhicule de service
- Téléphone portable
- Ordinateur portable / tablette
- Badge d'accès
- Carte de pointage



Temps complet ;  
Amplitude horaire variable en fonction des obligations du service ;  
Travail en bureau, nombreux déplacements ;  
Disponibilité.



Moyens informatiques et bureautiques



**Rémunération** (selon la délibération du CASDIS en vigueur)

- Salaire indiciaire au grade concerné
- Régime indemnitaire

**Complémentaire et prévoyance**

**Œuvres sociales** : Action sociale

N° du poste : 303

MAJ : 05/10/2021

PB :  Oui  Non



- Voie statutaire
- Voie contractuelle (durée réglementaire maximale) : ...



Chef(fe) du groupement Prévention.  
02.32.70.70.11